

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 juin 2006
Français
Original : anglais

**Conférence des Nations Unies chargée d'examiner
les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action
en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite
des armes légères sous tous ses aspects**

New York, 26 juin-7 juillet 2006

**Lettre datée du 19 juin 2006, adressée au Président
désigné de la Conférence des Nations Unies chargée
d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir, combattre
et éliminer le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects par le Représentant permanent
de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que l'Atelier des Nations Unies intitulé « Vers la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects » s'est tenu à Bangkok, du 17 au 19 mai 2006. À l'issue de l'Atelier, deux rapports ont été adoptés par le Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud-Est et le Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud, respectivement (voir annexe).

La Mission permanente de la Thaïlande, pays d'accueil, souhaite que les deux rapports soient distribués comme documents de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

(Signé) Khunying Laxanachantorn **Laohaphan**



**Atelier des Nations Unies sur les armes légères
pour l'Asie du Sud et du Sud-Est « Vers la Conférence
chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir, combattre
et éliminer le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects »**

A. Rapport du Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud-Est

1. Les participants à l'Atelier se sont réunis afin d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national et régional. L'Atelier a été organisé pour préparer la Conférence d'examen, qui doit se tenir à New York en juin et juillet 2006.
2. Les États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ci-après ont participé à l'Atelier : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam.
3. Les États participants de l'ASEAN ont rappelé le Plan d'action élaboré par l'ASEAN pour lutter contre la criminalité transnationale, adopté à Yangon le 23 juin 1999, et le Programme de travail visant à appliquer le Plan d'action élaboré par l'ASEAN pour lutter contre la criminalité transnationale, adopté à Kuala Lumpur le 17 mai 2002, qui inclut la question des armes légères dans la lutte contre la criminalité transnationale.
4. Les États participants de l'ASEAN ont rappelé que l'Atelier de Bangkok faisait suite à l'Atelier des Nations Unies sur les armes légères, tenu à Beijing du 19 au 21 avril 2005, et à l'Atelier du Forum régional de l'ASEAN sur les armes légères organisé à Phnom Penh les 4 et 5 novembre 2005.
5. Les États participants de l'ASEAN ont en particulier pris note des recommandations faites lors de l'Atelier de Phnom Penh, aux termes desquelles :
 - Les interlocuteurs chargés de la question des armes légères devraient communiquer leurs coordonnées au groupe chargé du Forum régional de l'ASEAN (secrétariat de l'ASEAN) afin de faciliter la coordination;
 - Les représentants des pays de l'ASEAN devraient étudier avec leurs gouvernements la possibilité de renforcer la coopération régionale en ce qui concerne les questions liées aux armes légères;
 - Les pays de l'ASEAN devraient envisager d'ajouter la question des armes légères à l'ordre du jour des réunions futures de l'Association;
 - Les pays de l'ASEAN devraient envisager de coordonner leurs positions sur la question des armes légères avant la réunion préparatoire et la Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères de 2006 et les autres réunions internationales sur ces questions.
6. Les États participants de l'ASEAN ont affirmé leur volonté résolue d'exécuter le Programme d'action dans son intégralité et de coopérer pour cela avec les autres États, en Asie du Sud-Est et ailleurs. Ils ont reconnu les liens importants qui ont été

noyés dans le cadre de l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et international.

7. Tous les États ont rendu compte de l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action au niveau national.

8. Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient s'employer à soumettre avant la Conférence d'examen un rapport sur l'exécution du Programme d'action, établi sur la base des informations qu'ils ont présentées lors de l'Atelier.

9. Les États participants de l'ASEAN ont exposé les diverses mesures qu'ils ont prises en vue d'exécuter le Programme d'action et d'inscrire leurs activités dans ce cadre, notamment :

- La désignation d'interlocuteurs nationaux;
- La création d'organismes ou d'organes nationaux de coordination;
- L'adoption, au niveau national, de lois, de règlements et de procédures administratives concernant tous les domaines visés dans le Programme d'action;
- La mise en place de contrôles des transferts;
- Le contrôle des opérations de courtage;
- La gestion et sécurité des stocks d'armes;
- La collecte et la destruction des armes;
- Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants;
- L'élaboration de programmes de sensibilisation du public.

10. Les États participants de l'ASEAN ont réaffirmé leur détermination à appliquer d'autres mesures politiquement contraignantes, convenues dans le cadre du dispositif de lutte contre les armes légères de l'ONU.

11. Les États participants de l'ASEAN ont affirmé l'importance que continue de revêtir la coopération avec les autres États d'Asie du Sud-Est face aux problèmes liés au commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ils ont mis en exergue les aspects suivants :

- Le contrôle efficace des frontières maritimes et terrestres;
- La coopération étroite entre la police, les douanes et les autres autorités responsables de la répression du commerce illicite des armes légères et notamment l'échange de renseignements utiles;
- L'échange de données sur les enseignements tirés, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'exécution du Programme d'action, y compris les pratiques optimales.

12. Dans ces domaines, et dans d'autres se rapportant à la lutte contre le commerce illicite des armes légères, les participants des États de l'ASEAN ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération sous-régionale aux fins de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ils ont fait observer que la vingt-sixième réunion de l'Association des chefs de police des États membres de l'ASEAN, devant se tenir à Kuala Lumpur le 22 mai

2006, offrirait une première occasion de renforcer les mécanismes sous-régionaux d'échange d'informations.

13. Dans les déclarations qu'ils ont faites au Forum, les participants des États de l'ASEAN ont souligné l'importance que revêtait l'assistance, y compris l'assistance technique et financière, le cas échéant, au regard de l'exécution de divers volets du Programme d'action s'agissant des armes, des munitions et des explosifs. Ils ont souligné les aspects suivants :

- L'organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités dans la sous-région;
- La formation des agents des forces de l'ordre;
- Le renforcement des dispositifs de contrôle des frontières terrestres et maritimes;
- L'assistance aux fins de la gestion des stocks d'armes et de la destruction des stocks excédentaires;
- La fourniture d'une assistance aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration;
- L'assistance aux fins des programmes de sensibilisation du public.

14. Dans ces domaines et d'autres, les États participants de l'ASEAN ont reconnu le rôle important que l'ONU a joué et devrait continuer de jouer pour faciliter l'exécution du Programme d'action.

15. Les États participants de l'ASEAN se sont félicités de la contribution importante apportée par d'autres organisations internationales et la société civile dans l'exécution du Programme d'action, et ont demandé qu'elles continuent de leur fournir un appui à cette fin.

16. Les États participants de l'ASEAN ont remercié l'organisateur du Séminaire, l'ONU, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, les coparrains du Séminaire, le Canada, le Japon et le PNUD, et le Gouvernement hôte de la Thaïlande, pour les importantes contributions qu'ils ont apportées en vue d'assurer le succès de l'Atelier. Ils ont affirmé que ce dernier les avait aidés à se préparer en vue de la prochaine Conférence d'examen.

17. Enfin, les États participants de l'ASEAN ont décidé de rester engagés dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ils ont reconnu l'importance des efforts faits ces cinq dernières années pour exécuter le Programme d'action, tout en soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire.

B. Rapport du Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud

L'Atelier des Nations Unies sur les armes légères pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est a été organisé à Bangkok, du 17 au 19 mai 2006, par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (Département des affaires de désarmement), en coopération avec les Gouvernements canadien, japonais et thaïlandais, et le Programme des Nations Unies pour le développement.

À la suite des exposés présentés par les États participants en deuxième séance plénière, les représentants de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka se sont réunis durant la session du Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud afin de discuter de divers aspects de l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté lors de la Conférence des Nations Unies de 2001.

Les participants au Groupe de travail pour les États d'Asie du Sud :

1. Ont remercié le Centre régional et les coparrains de l'Atelier de l'occasion unique qu'ils leur ont donnée d'examiner la question du commerce illicite des armes légères dans la sous-région;

2. Ont réaffirmé leur ferme volonté d'exécuter le Programme d'action dans son intégralité;

3. Se sont engagés à créer ou renforcer les organismes ou organes nationaux de coordination afin de pouvoir pleinement harmoniser les actions menées à l'échelle nationale en vue de faire face aux problèmes liés au commerce illicite des armes légères;

4. Ont souligné la nécessité d'intensifier l'échange d'informations dans tous les domaines liés à l'exécution du Programme d'action au sein de la sous-région;

5. Ont souligné l'importance que revêt la coopération entre les gouvernements et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, dans les activités liées à la prévention, à la répression et à l'élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;

6. Ont réaffirmé la nécessité d'une coopération et d'une assistance internationales, y compris d'un appui au renforcement des capacités et d'une assistance technique et financière, afin de promouvoir les efforts déployés aux niveaux national et régional en vue d'exécuter le Programme d'action;

7. Sont convenus de promouvoir le dialogue et la coopération entre les régions et les sous-régions, notamment l'échange d'informations sur les enseignements tirés de l'exécution du Programme d'action au niveau national et, le cas échéant, sur l'élaboration d'initiatives conjointes visant à faciliter l'exécution du Programme d'action.

8. Ont partagé les problèmes et préoccupations ci-après concernant le commerce illicite des armes légères dans la sous-région :

- Les conséquences humanitaires et autres conséquences néfastes du commerce illicite des armes légères;

- Les nombreux liens avec le trafic de drogues et le terrorisme, en particulier;
 - L'effectivité des contrôles frontaliers;
 - L'amélioration des cadres normatifs nationaux;
 - La nécessité d'accroître la vigilance et de renforcer les capacités des organismes nationaux concernés;
 - La coordination des initiatives régionales visant à lutter contre le problème du commerce illicite des armes légères, sans oublier les mécanismes existants, tels que l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).
-